

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Commande
publique

Sous matière :
Délégation de service
public

**OBJET :
RAPPORT
ANNUEL 2018 DU
DELEGATAIRE DE
LA GESTION ET
DE
L'EXPLOITATION
DU SERVICE
PUBLIC DU
CINEMA DANS LA
HALLE AUX
GRAINS – PRISE
D'ACTE**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 02.07.2019

AFFICHAGE EN DATE
DU : 02.07.2019

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 15 JUIL, 2019

Séance du Conseil Municipal du 08 juillet 2019,
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-
Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline,
GUIRAUD Philippe, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, GARRIGUES Michel,
GRIMAUD Bernard, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine,
BARTHES Chantal, BUSTOS Jean-Paul, LINOu Stéphane, CHOPIN Marie-Christine,
THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

M. DEMANGEOT François donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,
Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à Mme BARTHES Chantal,
Mme BESSET Jacqueline donne procuration à Mme CATHALA-LEGUEVAQUES
Nicole,
M. VERONIN-MASSET Jean-François donne procuration à M. BOUILLEUX Denis,
Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
Mme EL KAHAZ Sarah donne procuration à M. TAURINES André,
Mme SOULIER Agnès donne procuration à M. GRIMAUD Bernard,
Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOu Stéphane,
Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Absente :

Mme ISSALYS Jeanne,

Secrétaire : Mme CHABERT Sabine,

Monsieur le Maire informe que, conformément aux dispositions de l'article
L1413-1 du CGCT, la Commission Consultative des Services Publics locaux
(CCSPL) s'est réunie le 3 juin 2019, en Mairie de Castelnaudary, afin d'étudier
le rapport annuel 2018, présenté par Véocinémas, délégataire titulaire de la
Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation d'une activité
cinématographique dans la Halle aux Grains.

Monsieur le Maire présente les principaux commentaires formulés par la
Commission Consultative des Services Publics Locaux :

- Evolution générale de l'activité
 - 21 719 spectateurs (20 279 spectateurs en 2017)
 - 714 séances (706 séances en 2017)
 - 279 films (265 films en 2017)
 - 175 films Art et Essai (144 films en 2017) représentant 39% des entrées

Ces chiffres témoignent de la dynamique de l'activité cinématographique à la Halle aux Grains, malgré les contraintes de programmation et notamment l'absence de projection les vendredis et samedis soir. La fréquentation de l'année 2017 avait dépassé les 20 000 entrées. L'année 2018 a dépassé les 21 000 entrées alors qu'une baisse de fréquentation de 4.25 % a été constatée au niveau national.

- Les animations, à travers les séances régulières et ponctuelles, sont toujours aussi riches et abordent des sujets très divers. Pas moins de 34 animations ponctuelles se sont déroulées en 2018, en plus des animations régulières. Il faut y ajouter les festivals, au nombre de 7.
- Le travail de proximité et de développement des publics se révèle toujours très satisfaisant, en collaboration régulière avec les associations locales et les milieux enseignants, tous niveaux confondus.
- Le prix moyen TTC du billet s'élevait à 4.89 € en 2015, à 4.77 € en 2016, à 4.61 en 2017. Pour l'année 2018 il est à 4.55 €.

Nous assistons donc à des tarifs moyens très incitatifs et en baisse d'année en année, et parallèlement à une progression constante de l'activité cinématographique à Castelnaudary, toujours aussi riche et diverse. La politique voulue par la Ville est parfaitement respectée et mise en place par le directeur du cinéma La Halle aux Grains, il en résulte un service public hautement satisfaisant.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir prendre acte du rapport annuel du délégataire, conformément aux dispositions prévues à l'article L1411-3 du CGCT.

Vu la commission Culture en date du 5 Juillet 2019,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

PREND ACTE du rapport annuel du délégataire, conformément aux dispositions prévues à l'article L1411-3 du CGCT.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 08 juillet 2019.



Le Maire,

Patrick MAUGARD
Patrick MAUGARD

